

# Le rôle de la propriété intellectuelle dans le monde des affaires en Grèce

## The role of intellectual property in Greek business

**Anthi Spiliotopoulou**

*Avocate au barreau de Paris et d'Athènes*

*Une étude approfondie de l'Antiquité grecque révèle que la protection des droits issus de la propriété intellectuelle n'est pas un phénomène du monde moderne. A l'heure actuelle, la Grèce, malgré ses faiblesses, se concentre sur le renforcement de la protection de ces droits et sur le développement technologique, domaine qui semble très prometteur pour le pays dès lors que les géants internationaux choisissent le pays pour l'installation des centres de données et de haute technologie.*

*An in-depth study of Greek antiquity reveals that the protection of IP rights is not a phenomenon of the modern world. At present, Greece, despite its weaknesses, is focusing on strengthening the protection of these rights and on technological development, an area that seems very promising for the country as international giants choose the country for the installation of data and high-tech centers.*

### I. La protection de la propriété intellectuelle en Grèce

*« L'amour de la beauté est le goût. La création de la beauté est l'art »*

Ralph Waldo Emerson

La propriété intellectuelle est définie comme un ensemble de règles et de droits qui régissent les créations intellectuelles ou immatérielles. L'auteur de créations intellectuelles bénéficie de nombreuses prérogatives sur son œuvre qui lui permettent non seulement de protéger son lien personnel avec son œuvre (droit moral), mais également de l'exploiter librement (droit patrimonial).

Ainsi, la branche du droit dite « droit de la propriété intellectuelle » est la pierre angulaire de la culture dans une société, en régissant la production culturelle et en contribuant parallèlement au développement de la culture, de la science et de l'économie.

L'existence et le fonctionnement de l'institution de la propriété intellectuelle garantissent ce développement de la création et de l'innovation en encourageant la créativité par le biais de la récompense matérielle et morale du créateur.

Par ailleurs, les droits d'auteur permettent une existence perpétuelle de la personnalité de l'auteur dans l'espace et dans le temps, ce dernier conservant ses droits moraux sur l'œuvre *ad vitam aeternam*.

Ainsi, il est intéressant d'examiner le rôle que la propriété intellectuelle joue en Grèce, un pays dont le riche passé et les grandes figures, telles que les philosophes, ont laissé leur empreinte indélébile dans l'histoire.

### A. Retour en arrière

Le dogme moderne de la propriété intellectuelle est lié à l'apparition des premières imprimeries et plus particulièrement à la découverte de la typographie par Gutenberg, alors que le Copyright Act de 1709 en Angleterre est considéré comme le premier texte de loi dont les dispositions protègent les créations intellectuelles. La Révolution française marque la protection législative complète des œuvres intellectuelles, tandis que d'autres lois importantes suivent, comme la loi américaine en 1790 et la loi allemande en 1871.

Il semble, toutefois, que le besoin de protection de la propriété intellectuelle n'est pas un phénomène du monde moderne. Une

étude approfondie de l'Antiquité révèle que la protection du lien personnel du créateur avec son œuvre y était déjà entendue et souhaitée. Ainsi, depuis l'époque d'Hésiode, soit dès le VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les auteurs tentaient de protéger leurs œuvres d'un possible plagiat. Aristophane, le poète comique grec, condamne assez souvent la pratique de nombreux écrivains de l'époque qui consistait à intégrer dans leurs propres œuvres des extraits d'œuvres d'autres auteurs.

La lecture des œuvres de cette époque nous permet de comprendre que la reproduction sans autorisation préalable des œuvres se voyait réprimée, sans qu'il soit, toutefois, possible de déterminer la nature de ces sanctions.

Par ailleurs, l'on peut considérer qu'à cette époque un droit patrimonial était reconnu aux auteurs des œuvres intellectuelles ; les interprètes recevaient une compensation pour leur interprétation et les auteurs qui participaient aux concours littéraires recevaient comme prix une somme d'argent.

Ainsi, il est évident que la protection des œuvres intellectuelles est une nécessité, imposée par la société elle-même et par les principes de la justice, étant donné que la violation des droits de propriété intellectuelle ne porte pas seulement atteinte à la personnalité de l'auteur de l'œuvre, mais également à son patrimoine.

Chaque société, indépendamment de son système législatif, impose ses propres règles dans le cadre de la lutte contre les agissements de contrefaçon en visant à garantir la coexistence paisible, la créativité individuelle et l'évolution sociale et économique.

## B. La législation actuelle

Les premiers textes de loi protégeant les droits de la propriété littéraire et artistique étaient les dispositions des articles 432, 433 et 371 du code pénal de 1834. L'article 432 punissait la « transcription » lorsqu'elle était effectuée sans l'autorisation préalable de l'auteur et sans « traitement ou

remaniement ». L'article 433 autorisait l'extension de cette protection aux étrangers sous condition de réciprocité, tandis que l'article 371 a élargi la portée du délit de « vol » en y ajoutant explicitement les œuvres de « l'esprit humain ».

Ensuite, l'insertion dans l'arsenal juridique grec de la loi de 1909 a visé la protection des œuvres théâtrales. En 1920, la loi n°2387/1920 a été adoptée et a constitué le texte fondamental en matière de propriété littéraire et artistique en Grèce, jusqu'à l'adoption de la loi n°2121/1993, actuellement en vigueur.

La jurisprudence a également joué un rôle prédominant dans l'évolution du droit de la propriété intellectuelle, et notamment du droit d'auteur. Il est important de mentionner le jugement rendu par le Tribunal de paix d'Athènes en 1957, selon lequel la diffusion d'une œuvre d'esprit par le biais de radio doit être considérée comme une représentation ou exécution publique<sup>1</sup>.

De plus, la Grèce a également ratifié les principaux textes au niveau international, tels que la Convention internationale de Berne de 1886, la Convention internationale de Rome de 1961, l'Accord ADPIC de 1995 et le Traité international de l'OMPI sur le droit d'auteur de 1996, se conformant ainsi à la législation internationale.

En conséquence, la protection des auteurs et des artistes-interprètes présente une pléiade de points communs avec la législation française tant au niveau de l'objet de protection, qu'au niveau de la nature, de la durée et de l'étendue des droits issus de la propriété littéraire et artistique.

Dans le même sens, les principes qui régissent les œuvres collectives et de collaboration ainsi que les créations de salariés en France trouvent application en droit grec.

Il convient de noter qu'en dépit de certaines faiblesses du système juridique actuel, telles que les difficultés liées aux organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, qui sont clairement exposées et analysées dans l'article « Gestion de crise

---

<sup>1</sup> Tribunal de Paix d'Athènes, jugement n° 1910/1957, Dossier 1957 page 260.

en matière de gestion collective des droits d'auteur en Grèce : Une Odyssée moderne »<sup>2</sup>, et les risques auxquels les auteurs et les interprètes sont de plus en plus exposés en raison de l'importante utilisation d'Internet, l'organisation grecque des droits des auteurs et des interprètes a pris en charge la promotion de la propriété intellectuelle dans les écoles.

Ainsi, et dans le cadre de cette initiative, un programme spécial, intitulé « Greek Copyright School »<sup>3</sup> vise à informer les élèves, les enseignants et les parents sur l'importance de la propriété artistique et littéraire, tandis que des séminaires et des cours sont organisés à cet effet.

Cette initiative est essentielle pour l'avenir de la culture de la société et de son évolution économique. Apprendre à respecter la créativité de l'autre peut conduire à la diminution des conséquences néfastes de la contrefaçon. Il est indispensable d'enseigner aux jeunes que le mérite résulte de l'originalité issue de la personnalité unique de chaque individu. Parallèlement, il est opportun de présenter les moyens de défense aux auteurs, pour qu'ils puissent se prémunir contre toute atteinte.

Un autre événement positif constitue l'insertion de la nouvelle disposition de l'article 66 e) §10 dans la loi n°2121/1993. Dorénavant, le bénéficiaire d'un droit d'auteur ou droit voisin peut demander auprès de l'EDPPI (ΕΔΠΠΙ)<sup>4</sup> le blocage préventif de l'accès à un site ou à un nom de domaine, lorsqu'une atteinte importante aux droits d'auteurs ou aux droits connexes est possible à cause d'une diffusion directe des événements nationaux ou internationaux et de l'existence d'un cas urgent de prévention d'un danger immédiat, grave et imminent, ou d'un dommage irréparable à l'intérêt public ou au bénéficiaire.

## II. L'importance grandissante de la propriété industrielle dans le monde des affaires en Grèce

*« La propriété intellectuelle est le pétrole du 21e siècle : En effet, il y a cent ans, les hommes les plus riches ont tous fait fortune dans l'extraction ou le transport des ressources naturelles... Aujourd'hui, les hommes les plus riches ont tous fait fortune dans la propriété intellectuelle. »*

Mark Getty

La protection législative de la propriété industrielle en Grèce présente également de nombreuses similitudes avec la législation française tant au niveau de la durée de la protection qu'au niveau de la nature des droits protégés.

En ce qui concerne le droit des marques, il convient de souligner qu'en 2020 la Grèce a inséré dans son arsenal juridique la loi n°4976/2020 conformément à la directive européenne (UE) 2015/2436 du « Paquet Marques »<sup>5</sup>.

Ainsi, pour la première fois, des définitions des divers signes existants ont été intégrées dans la législation grecque, et de nouveaux types de marques ont fait leur apparition. Dorénavant, peuvent être déposés à titre de marque un signe de position, de mouvement, audiovisuel ou holographique (article 2§4 alinéa δ), ζ), η), θ), ι) - ou d, g, h, i, j -) et tout autre type de signe qui peut être représenté de manière à permettre aux autorités compétentes et au public d'identifier clairement et précisément l'objet de la protection accordée à son bénéficiaire (articles 2§ 2 et 5).

Toutefois, ce qui attire l'attention est la disposition de l'article 5§5 qui impose à l'employé du Département des marques (Chercheur) d'effectuer une recherche d'antériorité, lors du dépôt du nouveau signe à titre de marque, et le cas échéant d'informer

<sup>2</sup> T. Chiou, « Gestion de crise en matière de gestion collective des droits d'auteur en Grèce : Une Odyssée moderne », *RFPI*, n°13, sept. 2021, p.43.

<sup>3</sup> <https://www.copyrightschool.gr/index.php/en/>

<sup>4</sup> La Commission de notification des atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits voisins sur Internet (EDPPI) a été créée par la loi 4481/2017 et a

pour objectif de faciliter le traitement extrajudiciaire des cas de violation sur Internet des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits voisins.

<sup>5</sup> Directive (UE) 2015/2436 du Parlement et du Conseil du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques.

les bénéficiaires en conséquence afin qu'ils puissent former opposition s'ils le souhaitent.

La législation grecque protège également les autres droits de la propriété industrielle, tels que les droits issus des brevets et des dessins et modèles. Néanmoins, il semble que la population ne soit pas familière avec la protection de ces droits.

### **A. La mentalité grecque dans le traitement des droits de propriété industrielle**

La Grèce est un petit pays dont l'économie n'est pas fondée sur une industrie puissante et résistante. Ainsi, la plupart de ses entreprises sont de taille petite ou moyenne. Dans ce contexte, les entrepreneurs considèrent, la plupart du temps, que la protection de la propriété intellectuelle constitue un coût supplémentaire, injustifié et n'ont pas conscience que la protection de leurs droits d'auteurs et de leurs marques constitue un investissement important pour leurs entreprises.

Cette attitude et la méconnaissance de l'importance de la propriété intellectuelle ont causé une vive panique dans le monde des affaires lors de la signature de l'accord de Prespa.

L'accord de Prespa est un traité conclu le 12 juin 2018 et entré en vigueur le 12 février 2019 entre la Grèce et la Macédoine du Nord sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Celui-ci visait à résoudre le différend portant sur le nom Macédoine depuis l'indépendance de la Macédoine du Nord en 1991, après le démantèlement de l'ex-Yougoslavie, trois décennies environ.

Pour le peuple grec, le nom « Macédoine » fait partie de son patrimoine culturel et historique. Il est remarquable que pléiade des entrepreneurs / producteurs grecs utilise l'appellation « Makedoniko » pour la commercialisation de leurs produits, tels que le vin, l'halva, les produits laitiers ou les légumes. La commercialisation des produits identiques ou similaires sous la même appellation ou similaire est également faite par les commerçants du pays voisin. C'est la raison pour laquelle les habitants de Macédoine, région septentrionale de la Grèce près de la frontière avec la Macédoine du

Nord, craignent que cette dénomination Macédoine du Nord crée une confusion importante sur le marché, car les consommateurs peuvent difficilement tracer l'origine des produits achetés.

Malheureusement, l'accord de Prespa ne règle pas explicitement le grand problème de la propriété intellectuelle relatif aux signes distinctifs et marques portant l'appellation « Makedonikos » et ses dérivés. Il se limite à inviter les deux pays sur une période de trois ans pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes de propriété intellectuelle issus de l'utilisation du nom « Makedonikos », sans toutefois y être parvenus pour le moment...

Une grande partie des entrepreneurs grecs considèrent que les noms de leurs produits seraient automatiquement protégés, malgré les invitations du gouvernement de procéder au dépôt des marques.

Ainsi, sur un total de 40 entreprises qui commercialisaient de plus de 4000 produits portant le nom « Makedoniko », seules 27 avaient enregistré leur marque au niveau national et 2 entreprises au niveau international, fait qui témoigne que les Grecs n'ont pas encore pris conscience de l'importance de la propriété intellectuelle dans le monde des affaires.

Les grecs entrepreneurs se sont mobilisés avec retard dans le cadre de la protection de leurs droits issus de la propriété industrielle. C'est en novembre 2019 quand l'Association des exportateurs de la Grèce du Nord formule pour la première fois auprès de l'EUIPO une demande d'enregistrement de la marque collective « Macedonia the great » pour des produits et services visés aux 38 classes.

Cette demande d'enregistrement, qui a été initialement acceptée et publiée en mars 2020, a fait l'objet de multiples oppositions et appels formés par des entreprises de la Macédoine du Nord. Ces dernières recourent à ces démarches visant non seulement l'empêchement de l'achèvement du processus, mais surtout la continuation de la commercialisation de leurs marchandises et services sous l'appellation « macédonien » et ses dérivés.

Dans ce sens, la société d'embouteillage KOZUVCANKA DO, dont le siège social se trouve en Macédoine du Nord et l'activité consiste en la vente de bière sous les appellations de « MAKEDONSKO » et « MACEDONIAN PREMIUM BEER », a initialement formé un acte d'opposition contre la marque collective grecque et puis a interjeté appel devant la Cour européenne contre la décision de l'EUIPO qui l'a débouté de ses demandes.

De son côté, l'Association des exportateurs de la Grèce du Nord a parallèlement procédé à la division de la demande initiale d'enregistrement de la marque collective afin que le processus d'enregistrement se déroule sans heurts pour les 27 classes des produits et services qui n'avaient pas été contestées par l'appel.

Ainsi, le 26 août dernier, la marque « Macedonia the great » a été enregistrée pour les produits et services visés aux 27 classes, tandis que l'enregistrement correspondant aux produits et services visés aux 11 classes restantes est attendu.

Il s'agit d'une victoire majeure pour les entrepreneurs / producteurs grecs, qui depuis des années sont impliqués dans une guerre commerciale larvée contre les entrepreneurs du pays voisin. Les entrepreneurs / producteurs des deux pays insistent à commercialiser leurs produits et services en utilisant le terme « macédonien » et ses dérivés comme signe distinctif en créant une confusion au public relative à l'origine de leurs produits et services.

Il est important de rappeler qu'il y a environ 4 000 entreprises ainsi que 182 marques en Grèce qui contiennent le terme « Macédonia » pour décrire un ou plusieurs de leurs produits. En revanche, en Macédoine du Nord, sur un total de 14 556 marques, il existe plusieurs appellations similaires en lien avec le nom du pays dont 79 pour « Makedonija », 77 pour « Macédonia », 12 pour « macédonian », ainsi que 128 pour les initiales « MK » ou « MAK ».

En ce qui concerne les appellations d'origine protégée ou d'une indication géographique

protégée, il est particulièrement encourageant que plus de 237 produits grecs bénéficient d'une telle protection, à titre d'exemple : les fromages Kalathaki Limnou, Feta, Formaella Arachovas Parnassou, Metsovone, Galotyri, Anevato, les vins Agiorgitiko, Moschofilero, Mavrodaphne and Muscat, et les boissons alcoolisées Ouzo, Tsipouro et Tsikoudia<sup>6</sup>.

## **B. L'avenir de la propriété intellectuelle en Grèce**

La position géographique de la Grèce, la qualité de vie, la numérisation du monde administratif et l'adoption d'une législation qui assure une protection de haut niveau des données, sont une des raisons pour lesquelles la Grèce commence de plus en plus à attirer les colosses de l'économie mondiale dans le domaine de l'innovation.

Ainsi, un certain nombre d'entreprises de premier plan ont décidé ou projettent d'installer des centres de haute technologie en Grèce, tels que Pfizer qui en 2021 a installé le hub numérique ou centre pour l'innovation digitale à Thessalonique, composé de 200 scientifiques hautement spécialisés dans les domaines de l'intelligence artificielle, du big data et de l'analyse et de la cybersécurité, le centre de recherche et développement (R&D) de Tesla à « Demokritos », le centre numérique de Cisco à Thessalonique, l'Alexander Compétence Center de Deloitte à Thessalonique également, le centre de MAN pour le développement de la conduite autonome installé dans les îles grecques. Bien évidemment, l'installation du datacenter de Microsoft en Grèce constitue également une très belle perspective pour la croissance de l'économie grecque.

Il semble alors qu'une période de prospérité dans le domaine de la propriété intellectuelle fasse son apparition.

Enfin, l'augmentation des ventes de produits agroalimentaires grecs portant l'indication du nom de produits protégés est remarquable. La Grèce est le cinquième pays

<sup>6</sup> Retrouvez la liste des produits protégés à titre d'appellation d'origine protégée sur le site suivant : <https://deligate.gr/>.

européen dont les produits bénéficient d'une appellation d'origine protégée.

Au niveau national, on constate une augmentation de 14% de la production de la feta et de 21% des exportations concernant les autres produits bénéficiant d'une appellation d'origine protégée.

En guise de conclusion, il est indispensable de comprendre que « *La propriété intellectuelle est le pétrole du 21e siècle* ». Ainsi, à l'heure actuelle la réussite professionnelle et l'avenir d'une société réside dans son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

**A. S.**